

Le Mot du Président

Chers Amis,

Notre récent bureau de la Fédération s'est penché sur un problème qui nous concerne tous, la **fiscalisation** des associations. Nous vous recommandons de prendre rapidement contact avec le délégué "associations" des services fiscaux de votre département pour signaler votre existence, bien qu'il soit peu probable que nos associations soient fiscalisables. Si on vous demande de remplir un questionnaire, prenez contact avec notre trésorier, Benoît LAURIOU, Moulin de Verteuil, 16510 VERTEUIL-SUR-CHARENTE, tél : 05 45 29 04 77 - Télécopie : 05 45 31 36 61, qui vous donnera les indications utiles pour y répondre correctement. **Sachez que la fiscalisation d'une seule association peut entraîner la fiscalisation de la Fédération.**

Marcel CARON vient d'attirer notre attention sur le fait que certains abonnés à Moulins de France bénéficient d'un tarif réduit alors qu'ils ne sont plus adhérents de l'association dont ils se réclament. Vous aller donc recevoir **la liste des abonnés qui dépendent de votre association**. La première saisie des données a été faite dans l'urgence et n'a pas connu la rigueur nécessaire à une bonne gestion. Il faut que nous repartions avec un fichier solide en l'an 2000. C'est pourquoi je vous demande de l'examiner avec attention de concert avec votre secrétaire et de **nous faire connaître les anomalies** que vous pourriez détecter.

Je vous rappelle aussi que je serais heureux de recevoir des **nouvelles brèves** de votre région, en particulier tout ce qui concerne la sauvegarde et la restauration des moulins, en vue d'alimenter ce Flash.

Dans cette attente, je vous souhaite une bonne année et un bon passage à l'an 2000.

Bernard SAULDUBOIS

Nouvelles de la Fédération.

Les questions suivantes ont été discutées au bureau de la Fédération qui s'est tenu le 6 novembre.

Fiscalisation des associations

Les associations doivent faire la preuve que leur gestion est "désintéressée". Les activités non lucratives doivent rester prépondérantes. Les activités lucratives, vente d'ouvrages, voyages, services, publicité ne doivent pas être supérieures à 250 000 F. Vous pouvez vous reporter à l'excellente synthèse faite par Laurence CLUZE Si vous ne l'avez pas, vous pouvez la demander à la FFAM.

Journée des Moulins - Journée du Patrimoine

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a lancé l'opération "Patrimoine Rural - Mission 2000". Cette opération est actuellement dans une phase de construction. Un guide d'observation du patrimoine rural a été diffusé : il est destiné à ceux qui souhaitent faire un travail de réflexion sur la mise en valeur du patrimoine rural français. Des comités de pilotage chargés au niveau régional et départemental de diffuser l'information sur cette opération se mettent en place. Un logo "Mission 2000" est prévu pour les opérations touchant le patrimoine. Le responsable de

l'opération au Ministère de l'Agriculture est M. Jean MOULIAS. Les responsables des associations ont tout intérêt à prendre contact le plus rapidement possible avec la personne concernée dans leur DDAF.

Les partenaires de la journée du Patrimoine (FNASSEM, MPF, CAPEB, Fédération des CAUE, etc...) envisagent de constituer une association JOURNÉE DU PATRIMOINE DE PAYS, pour gérer d'une façon plus rationnelle cette manifestation. Le bureau de la Fédération estime que la création d'une association est sans doute nécessaire pour que les partenaires perçoivent mieux leurs pouvoirs et leurs obligations, mais qu'elle ne résoudra pas le problème important de la coordination de l'opération à l'échelon local. Il ne peut être question (comme cela a été déjà envisagé) de créer une association similaire au niveau de chaque département, formule qui serait trop lourde à gérer. Il est donc nécessaire que les associations des Amis des Moulins prennent les contacts utiles pour connaître les intentions de leurs partenaires locaux et de leur désir de travailler ensemble. La FNASSEM nous a confirmé que le choix du 3ème dimanche de juin n'était pas remis en cause.

Brochures RIVALS

La Fédération a décidé l'édition en l'an 2000 (pour la Journée des Moulins) de quatre brochures grand public sur les moulins (à Vent, à eau, à marée et bateaux). Elles comprendront une cinquantaine de pages abondamment illustrées et seront vendues sous étui. L'auteur doit fournir les textes définitifs pour le 1er décembre.

Le séminaire.

Il se tiendra au mois de mars, en Auvergne. Il aura pour thème : le moulin. Jean-Luc BUREL est chargé de l'organisation matérielle. Il en coûtera 550 F aux participants, la Fédération prendra en charge les frais de déplacement. Daniel MICHENAUD et B. LAURIOU, se sont chargés de l'organisation des débats et des documents préparatoires. B. LAURIOU a présenté au bureau leurs premières conclusions : très intéressant !

CONGRES 2000.

Le Président de l'A.R.A.M. Basse-Normandie vient de nous faire parvenir le projet. Il se tiendra à BLAINVIL-LE-SUR-MER, dans la Manche, les 7, 8 et 9 avril 2000. Un programme est prévu à partir du vendredi 14h. Le samedi sera consacré aux visites de moulins et le dimanche à l'Assemblée Générale de la FFAM.

Associations, les moulins à visiter, les petites annonces (moulins à vendre, expositions, publications nouvelles)
UTILISEZ ET FAITES CONNAITRE LE MINITEL DE
LA FÉDÉRATION : 36-15 MOULINSINFO

DOSSIERS INTÉRESSANTS A CONSULTER

La Fondation du Patrimoine (suite)

Dans le Flash n° 14, nous avons donné l'essentiel d'une note de la Fondation à ses délégués régionaux et départementaux. Voici la suite qui concerne les commentaires de la réglementation et quelques compléments pratiques.

II - Commentaires

- La récente décision du Budget élargit considérablement le champ d'application du Label. La Fondation n'a pas obtenu tout ce qu'elle demandait, mais le champ actuel est suffisamment large pour justifier une action très volontariste de la part de la Fondation du Patrimoine.
- La coopération avec les Architectes des Bâtiments de France (ABF) est indispensable et il y a intérêt à créer un véritable partenariat avec eux. Il est probable que les ABF apporteront eux-mêmes des dossiers d'immeubles à labeliser. Les autres sources peuvent être les Chambres des Métiers, les CAUE, les notaires, les associations ... et les contacts personnels des délégués.
- Il va de soi que seuls les immeubles appartenant à des propriétaires privés, qui paient des impôts, peuvent faire utilement l'objet de demandes d'agrément. Cela n'empêche pas que vous puissiez accorder des distinctions à d'autres immeubles (par exemple appartenant à des propriétaires non soumis à l'impôt : communes, associations...) Cette distinction sera désignée par un autre nom pour ne pas créer de confusion. Une position sera prise dans les mois qui viennent.
- Le financement par la Fondation du Patrimoine (5% minimum) devra être assuré par des collectes auprès des particuliers, d'associations ad hoc ... que peut organiser le propriétaire. Les sommes recueillies seront considérées comme des dons affectés au projet correspondant et donneront lieu à un reçu fiscal de la délégation régionale. La Fondation du Patrimoine reversera les sommes correspondantes au maître d'ouvrage - ce sera sa subvention - après avoir prélevé 3 % pour "peines et soins" de la délégation régionale.
- Il est bien entendu du plus haut intérêt pour le propriétaire d'obtenir des subventions publiques ou privées à hauteur de 20 % minimum pour pouvoir déduire la totalité de ses frais de son revenu imposable. Les 20 % minimum comprennent la subvention de la Fondation du Patrimoine, c'est donc un maximum de 15 % qu'il faut trouver.
- Chaque région se renseignera auprès de l'ABF pour connaître les ZPPAUP où tout bâtiment caractéristique est labelisable (urbain et rural). De même, il ne faut pas négliger le non-habitable qui est labelisable en zone rurale et en zone urbaine.

III - Élaboration du dossier (complément)

Le propriétaire enverra la décision d'attribution, (signée par le délégué régional) au DRI de son domicile fiscal pour agrément jusqu'en août 2000. Après cette date, un service des "super-régions" sera chargé de cet agrément.

Il serait utile, que les délégués régionaux prennent l'attache du DRI pour préciser les modalités pratiques de cette transmission de dossier et les délais de réponses. A ce sujet, les services des finances avaient indiqué qu'un délai inférieur à 3 mois serait de règle;

En cas de difficulté sur le plan local, il a été convenu avec les administrations centrales que M. Jean DELACARTE réglerait les questions à ce niveau. Les délégués régionaux sont donc invités à l'appeler en cas de problèmes.

Publications Nouvelles et documents

Les moulins d'Autrefois.

Christophe LEFEBURE, Historien du Patrimoine

Un ouvrage type album de photos 144 pages, texte de photos. En couverture : un moulin petit-pied breton.

Éditions ARTHAUD. **Prix : 198 F.**

Une bonne idée pour les cadeaux de fin d'année !

Cassettes vidéo.

Il existe sur le câble et sur les bouquets-satellites une chaîne documentaire qui se nomme ODYSSEE. On vient d'y voir coup sur coup deux magnifiques films sur les moulins.

Le Miracle des Oliviers.

(Série : Authentiques, 26 m)

C'est un film vidéo de 26 minutes, tourné dans le village provençal de SAINT CÉZAIRE-SUR-CYANE (à quelques kilomètres du moulin de notre ami Jean LAMBERT). L'olive qui a fait la richesse de ce village, en nid d'aigle avait beaucoup périclité. Grâce à quelques passionnés, les oliveraies sont petit à petit remises en production. Mais, me direz-vous, où sont les moulins là-dedans ? Eh bien, SAINT-CÉZAIRE a son moulin, moderne, tout en inox. On a fait le choix de la productivité et de la qualité. Le responsable qui le fait visiter avoue que les touristes sont un peu déçus. Mais, la meule de pierre, la roue à eau et les engrenages en bois, ils peuvent aller les voir au moulin de Spéracèdes, à 10 km.

Les Moulins

(Série : Aimer vivre en France, Production TF, 52 m)

Ce film rassemble de nombreuses séquences tournées par la chaîne sur le sujet, dont les très belles productions d'Alain DARCHY. On visite ainsi entre autres des moulins aussi variés que le Moulin à vent de la Herpinière en Anjou, le moulin à huile de Lurs, le moulin à de la Fatigue, à Vitry, qui produit de la farine de sarrasin, le moulin à papier d'Ambert, une curieuse minoterie de Dourdan avec son meunier passionné de bon pain, le moulin du Birlot, en Bretagne, le splendide moulin à tout faire de Walheim, en Alsace. Le coeur du film est occupé par les moulins du Nord, Villeneuve-d'Asc, Watten, Boeschepe, Pitgam, Tedeghem, Grand-Fayt, et Jean BRUGGEMAN, omniprésent, poussant les ailes, tirant le sac, palpant la farine, parlant surtout pour défendre les moulins et les restaurations. Le film se termine par le moulin de Faugères, dans l'Hérault, où une vieille dame de 83 ans, aussi dynamique que sympathique, parcourt la garrigue pour faire comprendre aux gens du cru la beauté et l'importance de leur patrimoine. Rassurez-vous, elle a réussi ... c'est monsieur le Maire qui le dit ! Excellent document pédagogique.